



République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de Saint Jean de Védas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS  
N° D215-2022

OBJET : LOCATION DE LA SALLE DES GRANGES ET DES FAMILLES

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu l'alinéa 5 de la délibération n°2020-56 du 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés,
- Vu la décision municipale n°D83-2021 du 11 juillet 2021 fixant les tarifs de locations des salles municipales,

CONSIDERANT

- La demande de location de la salle des Granges et des Familles par Madame Hanane KHARMOUCH pour les 15 et 16 octobre 2022,

DECIDE

- De louer la salle des Granges et des Familles à Madame Hanane KHARMOUCH les 15 et 16 octobre 2022 pour un montant total de 960€
- M. le Directeur Général des Services de la Commune de Saint-Jean-de-Védas est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Jean-de-Védas  
Le 3 août 2022

Le Maire,  
François Rio

Transmis en Préfecture le 05/08/22  
Publié le 08/08/22

pour le Maire absent  
Véronique FABRY,  
1ère adjointe

